

" Le Bilan de compétences "

" Vous accompagner à (re)trouver épanouissement, motivation et sens dans votre vie professionnelle "

Le Bilan de compétences est un accompagnement professionnel personnalisé qui vous aide à faire le point sur votre parcours professionnel et vos souhaits d'évolution.

Les objectifs

L'objectif du Bilan de compétences est de vous positionner dans une nouvelle dynamique en venant vous interroger sur votre pratique professionnelle, vos problématiques rencontrées, vos atouts ainsi que vos zones de progrès.

Il ne faut pas entendre ici une réorientation obligatoire. Le Bilan de compétences est justement un outil permettant de faire le point et de réfléchir à son avenir.

Ce dernier pouvant être : un maintien en poste, une évolution interne, une évolution externe, une reconversion, un projet de formation, un projet de création d'entreprise...

Pour qui ?

Toute personne en questionnement sur son métier et son avenir professionnel.

Pré-requis : aucun.

Le programme



Avant

1/ Un entretien préalable d'une durée d'une heure pour écouter votre besoin et vous présenter notre méthodologie et nos outils.

2/ Contractualisation de votre engagement avec la définition d'un planning prévisionnel et d'un contrat via votre CPF ou votre employeur.

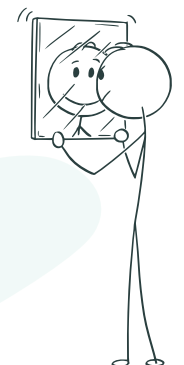
Pendant - en individuel

La démarche du bilan comprend les

3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-631 3-4 du décret 201 8-1 330 du 28 décembre 2018).

A/ Une phase préliminaire

- Détermination des objectifs du bilan et établissement d'un planning prévisionnel.
- Signature de la convention tripartite qui constitue l'ordre de mission pour le cabinet d'une part et le point de départ du Bilan de compétences d'autre part.





B/ Une phase d'investigation et de production d'informations

- Identification des compétences professionnelles, personnelles, des aptitudes et souhaits du bénéficiaire à partir :
 - d'un échange avec le conseiller ;
 - d'un travail sur un dossier écrit remis au bénéficiaire au début de l'action ;
 - de tests et questionnaires (tests sur les centres d'intérêt professionnel, sur les valeurs professionnelles, la personnalité).
- Exploration des pistes envisagées à partir de sources d'informations différentes :
 - documentation internet ;
 - enquêtes professionnelles envers l'environnement économique (entreprises, centres de formation...);
 - identification des pistes réalistes et réalisables avec définition et mise en place d'un plan d'action.

C/ Une phase de conclusion

- Remise d'un dossier de synthèse qui retrace les circonstances de la demande, vos ressources personnelles et professionnelles ainsi que vos projets envisagés. Cette synthèse est votre propriété et le cabinet s'engage à garder confidentiel ce document ainsi que tous les travaux et informations recueillis dans le cadre de votre bilan.

Après

- Notre disponibilité pendant les 6 mois post-Bilan.
- Un entretien de suivi à 6 mois.

Méthode & moyens pédagogiques

- Livret pédagogique.
- Entretiens d'investigation.
- Tests en ligne via CENTRAL TEST.
- Accès à une plateforme Métiers en ligne PARCOUREO.
- Enquêtes métiers.



Durée & modalités

24 heures maximum.

En présentiel et/ou en distanciel.

Évaluation

Évaluation via deux questionnaires d'évaluation : "à chaud" et à 6 mois.



Les points forts

- Une connaissance maîtrisée de notre bassin économique des Pays de la Loire et de son offre de formation.
- Des partenariats pour vous aider dans vos démarches (Organismes de formation, Acteurs de l'emploi et du recrutement, Professionnels du Handicap...).
- Toute une communauté de professionnels ayant déjà fait un Bilan de compétences à Andaré à votre disposition pour faciliter vos enquêtes métiers et garantir vos choix professionnels !
- Le respect d'une charte éthique Andaré Conseil / Affiliation à la FFPABC.
- Une expérience de 20 ans dans la pratique du Bilan de compétences.
- Une disponibilité sur 6 mois de la part de nos consultants.

Centre de Bilan Handi-Bienveillant

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Analyse personnalisée en amont de la formation pour adapter si besoin les supports et modalités pédagogiques en lien avec nos partenaires.

Prise en charge financière

- Compte Personnel de Formation (CPF).
- Prise en charge employeur.
- Prise en charge individuelle.
- Centre de bilan certifié QUALIOPI.

Contact



Sylvie GABOREAU 06 74 81 55 09

sylvie.gaboreau@andare-conseil.fr